

Choisissez votre
formule parmi

4 modes
de paiement



nièvre 
habitat
À vos côtés au quotidien

Le règlement de votre loyer
en toute tranquillité



Le règlement par carte bancaire

Gratuit, rapide et sécurisé

Réglez votre loyer par carte bancaire sur le site internet de Nièvre Habitat. Ce mode de paiement s'adresse aux locataires non prélevés sauf en cas d'opposition ou de rejet de prélèvement par la banque.

Comment payer ?

Connectez-vous sur www.nievrehabitat.com

Cliquez sur la rubrique "payer mon loyer" pour accéder à votre espace personnel. Validez le montant du loyer. Vous êtes alors redirigé vers la plateforme de la Caisse d'Epargne afin de valider votre paiement en toute sécurité.

**Le paiement sera effectif sur votre compte bancaire ou postal
entre 24h et 72 h après la confirmation en ligne.**



Le règlement par prélèvement

Gratuit et pratique, il vous libère de toute formalité

Grâce au prélèvement automatique, vous n'avez plus à vous déplacer, à libeller de chèque, à payer de frais d'affranchissement.

Comment payer ?

Remplissez une autorisation de prélèvement accompagnée d'un RIB nous autorisant à prélever chaque mois, sur votre compte le montant de votre loyer (document disponible sur notre site internet ou sur simple demande auprès de notre service recouvrement). Ce montant sera prélevé **AUTOMATIQUEMENT** et **GRATUITEMENT** à la date de votre choix : le 2, 7, 12 ou 16 de chaque mois.

Quelques jours avant le prélèvement, vous recevez votre avis d'échéance mensuel, permettant de contrôler le montant prélevé.

vous propose **4 modes de paiement.**



Le règlement par chèque

Comment payer ?

Libellez votre chèque à l'ordre de Nièvre Habitat.
Détachez et joignez obligatoirement le talon situé en bas de votre avis d'échéance.

**Envoyez le tout dans une enveloppe affranchie à l'adresse suivante :
Nièvre Habitat - 1, rue Émile Zola - BP 56 - 58020 Nevers Cedex**



Le règlement en espèces

Dans n'importe quel bureau de poste

Si vous souhaitez régler votre loyer en espèces, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel bureau de poste et payer par la formule EFICASH.
Cette opération payante est facturée par la Banque Postale (8 euros par opération).

Comment payer ?

Munissez-vous du talon situé en bas de votre avis d'échéance sur lequel se trouve un code barre.
Il vous servira lors du paiement car il comporte vos références locataires et le numéro de compte de Nièvre Habitat.
N'oubliez pas de demander votre reçu car il sert de justificatif de paiement. Conservez-le.

**Veillez à ce que vos références locataires soient correctement inscrites
et lisibles sur le récépissé de la Poste.**

Vous rencontrez des difficultés pour régler votre loyer ? N'attendez pas que votre situation s'aggrave !

Notre service recouvrement vous accompagne en cas de difficultés de paiement de votre loyer et ce, dès le premier incident.

En laissant les retards s'accumuler, vous risquez, si vous en bénéficiez, la suspension de votre droit APL ainsi que des poursuites judiciaires pouvant aller jusqu'à la résiliation de votre bail et votre expulsion.

Notre rôle est de prévenir les incidents de paiement et les expulsions en mettant en place des solutions adaptées à chaque situation.

Dès la première difficulté de paiement, contactez notre service recouvrement pour trouver ensemble une solution adaptée :

16 rue Père de Foucauld - 58000 Nevers
Tél. 03 86 21 07 23
recouvrement@nievrehabitat.com

Retrouvez plus d'informations sur

www.nievrehabitat.com



Nièvre Habitat

**1, rue Émile Zola - BP 56 - 58020 Nevers Cedex
Tél. 03 86 21 67 00 - contact@nievrehabitat.com**